



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 03 septembre 2019, 20h00**

affichés en application des dispositions de l'article L. 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 28 sauf le point n°1 : 27 votants

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 août 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 28 août 2019.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, VONNER Roger, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, ALLIOD Christian, MERIAUX Laurence, HARS Chantal, BECHIS Eric, SABARA Corinne, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, TRAN DINH Thao, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup, GRATTAROLY Stéphane, LISACEK Frédérique, BIOLAY Patrick, TRUCHET Jocelyne.

Pouvoirs : Mme LEGER Aurélie à M. ALLIOD Christian
Mme COMBE Marina à M. VONNER Roger
M. COULON Alexandre à M. CLAVEL Matthieu

Absente : Mme IBRAHIM Siti

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 03 septembre 2019 ont été affichés le 11 septembre 2019.

RESUME DES DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme LEGER Aurélie à M. ALLIOD Christian, Mme COMBE Marina à M. VONNER Roger et M. COULON Alexandre à M. CLAVEL Matthieu), il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY Stéphane est désigné à l'unanimité des présents pour remplir cette fonction.

Mme LISACEK Frédérique entre en salle du conseil.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02/07/2019.

Après plusieurs remarques qui seront retranscrites, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Modification du tableau des emplois communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la transformation des postes telle qu'énoncée ci-dessous :

Poste actuel	Nouvel intitulé	Cadre d'emploi / Temps travail	Date de transformation	Missions
DRH	DGA Ressources / Moyens généraux	Attaché 35h	01/09/2019	Supervision des services finances/comptabilité, affaires juridiques/marchés publics/patrimoine foncier, et systèmes d'information et de télécommunications.
DRH Adjointe	DRH	Attaché 35h	01/09/2019	Ensemble des missions de l'ancien poste de DRH.
DGA population	Directeur des services de proximité	Attaché 35h → Attaché ou rédacteur 35h	01/10/2019	Poste regroupant les champs d'action de l'actuel poste de DGA : population, social/logement, scolaire et jeunesse.
Directeur de la médiathèque	Chargé de mission « médiathèque »	Bibliothécaire 35h	01/09/2019	Participation à la gestion des collections et à l'animation de la médiathèque. Responsabilité du fonds Voltaire, participation à la constitution et à l'enrichissement du fonds de la médiathèque, réception des collections, équipement physique et intellectuel des collections. Assistance administrative. Animation culturelle. Responsabilité des archives municipales.

Responsable numérique	Directrice de la médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine → Bibliothécaire 35h	01/09/2019	Définition du projet de la nouvelle médiathèque. Assurer la responsabilité de l'établissement. Ouverture, organisation et gestion de la nouvelle médiathèque.
ASVP	Agent de police municipale	Adjoints administratifs 35h → gardien-brigadier 35h	01/10/2019	Fait respecter les arrêtés de police du Maire, exécute les directives qu'il donne dans le cadre de ses pouvoirs de police. Débit de boissons et objets trouvés.
Aide-cuisinier	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique 35h	01/09/2019	Prépare et met en état de propreté les bâtiments communaux.
Agent de service écoles et cantine (29h)	Aide-cuisinier	Adjoint technique 29h	01/09/2019	Participe aux activités de la restauration scolaire, sert les repas, accompagne les élèves. Entretien les locaux et le matériel de restauration.

Il crée à l'unanimité un poste d'animateur socio-culturel à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019, sur le cadre d'emplois des animateurs / rédacteurs (catégorie B), ou des adjoints d'animation / adjoints administratifs (catégorie C). Il crée à l'unanimité un poste de gestionnaire RH paies et carrières à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019, sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C) ou des rédacteurs (B). Il crée à l'unanimité un poste d'ATSEM à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019, sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C). Il crée à l'unanimité quatre postes d'agents chargés de la sécurité des traversées piétonnes aux abords des écoles à temps non complet (9h) à compter du 1^{er} septembre 2019, sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C).

Il augmente par 26 voix pour et 2 voix contre (CLAVEL Matthieu et COULON Alexandre par procuration) le temps de travail du poste d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation de 20h à 31h / semaine à compter du 1^{er} septembre 2019. Il augmente par 26 voix pour et 2 voix contre (CLAVEL Matthieu et COULON Alexandre par procuration) le temps de travail du poste d'assistant administratif du conservatoire de 28h à 35h / semaine à compter du 15 septembre 2019. Il augmente par 26 voix pour et 2 voix contre (CLAVEL Matthieu et COULON Alexandre par procuration) le temps de travail du poste d'attaché culturel de 17,5h à 31h / semaine à compter du 1^{er} octobre 2019.

Il approuve à l'unanimité la mise en place d'un contrat d'apprentissage au service Ressources humaines à la rentrée 2019/2020, il s'engage à l'unanimité à inscrire les crédits correspondants sur les budgets 2019 à 2021. Il autorise à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

4. Modification de la liste des emplois communaux justifiant l'attribution d'un logement de fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 24 voix pour et 4 abstentions (CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre par procuration, BECHIS Eric et PHILIPPS Pierre-Marie) l'attribution d'un nouveau logement par convention d'occupation précaire avec astreintes au titulaire du Responsable du centre technique municipal. Il approuve avec 24 voix pour et 4 abstentions (CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre par procuration, BECHIS Eric et PHILIPPS Pierre-Marie) le tableau annexé sur l'identification des logements. Il dit avec 24 voix pour et 4 abstentions (CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre par procuration, BECHIS Eric et PHILIPPS Pierre-Marie) que la présente délibération prendra effet à compter du mois d'octobre 2019.



5. Décision budgétaire modificative n° 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise avec 23 voix pour et 5 voix contre (BECHIS Eric, KASTLER Jean-Loup, RIGAUD Didier, FRANQUET Christine et MEYLAN François) les ouvertures et virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte		Montant	Explications
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	25 000,00 €	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement			25 000,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			25 000,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte		Montant	Explications
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	7478	Autres organismes	25 000,00 €	Mécénat Fête à Voltaire 2019
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations			25 000,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			25 000,00 €	



DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre / Opération	Compte		Montant	Explications
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	2313	Constructions	38 000,00 €	Opération d'ordre budgétaire - Intégration des avances versées sur travaux CTM et Médiathèque
	2132	Immeubles de rapport	730 000,00 €	Opération d'ordre budgétaire - Intégration des locaux Les Erables et du restaurant du Centre nautique en tant qu'immeubles de rapport (comptabilisé en bâtiment public jusque là)
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			768 000,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2088	Autres immobilisations incorporelles	271 715,00 €	Acquisition du fonds de commerce Café du Soleil (254 000€) + état de frais (17 715€)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			271 715,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagement	87 810,00 €	Convention avec Dynacité : réalisation aire de jeux, espace ballon et réfection du sol aire de jeux existante
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			87 810,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 127 525,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte		Montant	Explications
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00 €	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement			25 000,00 €	
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	38 000,00 €	Opération d'ordre budgétaire - Intégration des avances versées sur travaux CTM et Médiathèque
	21318	Autres bâtiments publics	730 000,00 €	Opération d'ordre budgétaire - Intégration des locaux Les Erables et du restaurant du Centre nautique en tant qu'immeubles de rapport (comptabilisé en bâtiment public jusque là)
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			768 000,00 €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1328	Autres	87 810,00 €	Financement Dynacité : réalisation aire de jeux, espace ballon et réfection du sol aire de jeux existante
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			87 810,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	246 715,00 €	Equilibre de la section d'investissement
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			246 715,00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 127 525,00 €	

6. Attribution 2019 des fonds de concours de Pays de Gex agglomération pour l'aménagement des abords du Château de Voltaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité auprès de Pays de Gex Agglomération, le versement du fonds de concours pour un montant de 100 000€ à la commune de Ferney-Voltaire dans le cadre des travaux d'aménagement des abords du Château de Voltaire. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.



7. Garantie financière sollicitée par 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de huit logements collectifs sis 5 avenue des Sports - contrat de prêt n° 96296.

Après avis favorable de la commission Finances et économie locale réunie le 25 juin 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 753 930,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°96296 constitué en 5 lignes de prêt.

Il s'engage par 27 voix pour et une abstention (BECHIS Eric) pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Il autorise par 27 voix pour et une abstention (BECHIS Eric) le maire ou un adjoint délégué à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous documents relatifs à ce cautionnement.

8. Garantie financière sollicitée par 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de huit logements collectifs sis 5 avenue des Sports - contrat de prêt n° 96375.

Après avis favorable de la commission Finances et économie locale réunie le 25 juin 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde par 27 voix pour et une abstention (BECHIS Eric) sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 131 390,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°96375 constitué en 3 lignes de prêt.

Il s'engage par 27 voix pour et une abstention (BECHIS Eric) pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Il autorise par 27 voix pour et une abstention (BECHIS Eric) le maire ou un adjoint délégué à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous documents relatifs à ce cautionnement.

9. Convention de réservation de logements, au profit de la Commune, avec 3F Immobilière Rhône-Alpes dans le cadre de l'acquisition en VEFA de huit logements collectifs sis 5 avenue des Sports, en contrepartie de l'octroi de garanties financières.

Vu l'avis favorable de la Commission Action sociale et politique de la ville réunie le 11 juillet 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) la convention de réservation de logements en contrepartie de la garantie financière proposée par 3F Immobilière Rhône-Alpes, pour le projet situé « 5 avenue des sports ». Il autorise par 26 voix pour et 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

10. Versement de subventions dans le cadre de la politique de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 26 voix pour, 1 abstention (BECHIS Eric) et 1 voix contre (COULON Alexandre par procuration) le versement de subventions aux organismes suivants :

- ADSEA : 500 € ;
- Mission Locale : en fonction du nombre de participantes, sans dépasser 2 100 € ;
- IFAC : 1 250 € ;
- Les Jardins de Voltaire : 1 100 € ;
- Conseil Citoyen : Sport parents-enfants : 2 335 € ;



- Conseil Citoyen : Ateliers « café couture » : 1 000 € ;
- Hallet Eghayan : 4 000 €.

Il précise avec 26 voix pour, 1 abstention (BECHIS Eric) et 1 voix contre (COULON Alexandre par procuration) que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2019 à l'article 6574. Il autorise avec 26 voix pour, 1 abstention (BECHIS Eric) et 1 voix contre (COULON Alexandre par procuration) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

11. Avenant n°1 au marché de prestation de service « animation du réseau des 11/17 ans – Espace Jeunes » par l'IFAC – modification de la grille tarifaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au marché de prestation de service pour l'animation du « réseau 11/17 » par l'association l'IFAC. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

12. Café du Soleil – cession du fonds de commerce et conclusion d'un bail commercial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (MEYLAN François, BECHIS Eric, FRANQUET Christine et RIGAUD Didier) la vente du fonds de commerce à la société GRTV aux conditions mentionnées dans le projet joint. Il approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (MEYLAN François, BECHIS Eric, FRANQUET Christine et RIGAUD Didier) la conclusion d'un bail commercial avec la société GRTV aux conditions mentionnées dans le projet joint. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (MEYLAN François, BECHIS Eric, FRANQUET Christine et RIGAUD Didier) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant et notamment le contrat de cession du fonds de commerce, le bail commercial ainsi que les deux contrats de caution personnelle et solidaire.

13. Augmentation du capital social de la SPL Territoire d'innovation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 27 voix pour et 1 abstention (BECHIS Eric) Monsieur PHILIPPS Pierre-Marie, désigné comme représentant de la Ville de Ferney-Voltaire à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale Territoire d'Innovation, à adopter les résolutions suivantes à la prochaine Assemblée générale extraordinaire de la SPL Territoire d'Innovation :

RESOLUTION 1 : augmentation du capital social par majoration du montant nominal de la valeur de l'action

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 500 000€, divisé en 2500 actions, de 200 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 250 000 € pour le porter à 750 000 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves ».

En représentation de cette augmentation de capital, le montant nominal de chacune des 2500 actions existantes est élevé de 200 € à 300€.

RESOLUTION 2 : modification corrélative des statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, décide de modifier l'article 7.1 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 750 000 euros. Il est divisé en 2 500 actions d'une seule catégorie, intégralement souscrites, d'une valeur nominale égale à 300 euros.

Le reste de l'article demeure inchangé.

RESOLUTION 3 : pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

14. Acquisition foncière de la parcelle AN 103p1 couverte par l'emplacement réservé n° 19, et régularisation de places de stationnement sur la rue Victor Hugo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AN 103p1. Il approuve à l'unanimité la cession de la parcelle AN 97p1. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

15. Cession, par la Commune, d'un tènement sis au lieu-dit Les Jargilières, à la Société OGIC SA, dans le cadre du déménagement de l'actuel centre technique municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et 2 abstentions (MEYLAN François et RIGAUD Didier) la cession à la société OGIC SA, domiciliée 58/60 avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt, ou à toute société du groupe, ou détenue majoritairement par elle ou à une de ses filiales, d'un tènement composé des parcelles cadastrées section AM n° 275, 276p2, 720p2, 721, 722p2, 723p2, 199p2, 201p2, d'une superficie d'environ 5825 m², au prix de 6 510 000 €. Il autorise par 26 voix pour et 2 abstentions (MEYLAN François et RIGAUD Didier) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer une promesse de vente et l'acte authentique, ainsi que toutes pièces et documents afférents à cette cession. Il autorise par 26 voix pour et 2 abstentions (MEYLAN François et RIGAUD Didier) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer la déclaration préalable relative à la division du tènement permettant de détacher les parcelles à céder. Il autorise par 26 voix pour et 2 abstentions (MEYLAN François et RIGAUD Didier) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer le permis de démolir du bâtiment provisoire des espaces verts.

16. Convention de servitudes sur la parcelle AE 371 consentie à ENEDIS, permettant l'alimentation électrique de la Pizzeria L'Azzura.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention de servitudes présentée, avec ENEDIS. Il autorise à l'unanimité le maire ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

17. Convention financière relative à la création d'une borne « IRVE » de recharge de véhicules électriques avec Pays de Gex agglo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de cette convention à passer avec Pays de Gex agglo. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

18. Réhabilitation/extension de l'Atelier Lambert – attribution du lot n°7 « serrurerie/charpente métallique ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité le lot n°7 « serrurerie/charpente métallique » à l'entreprise Métallerie Giroud pour un montant de 181 131.96 € HT. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

Décisions du maire prises en juillet et août 2019 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

DECISIONS DU MAIRE des mois de JUILLET et AOUT 2019

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

**Décision municipale n°055 – 2019
du 08 juillet 2019**

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'entretien des installations de climatisation du centre de loisirs Florian. Considérant la proposition commerciale de l'entreprise Benoit GUYOT 18 Rue de l'Industrie, 74160 Saint-Julien-en-Genevois. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer le contrat d'entretien des installations de climatisation du centre de loisirs Florian, proposé par l'entreprise Benoit GUYOT. Le contrat d'entretien est prévu pour une durée initiale de trois ans, à compter de sa date de sa mise en vigueur. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 1 593.30 € HT soit 1 911.96 € TTC. Le contrat proposé par l'entreprise Benoit GUYOT prévoit :

- une visite d'entretien semestriel de l'unité extérieure (PAC) comprenant entre autre le contrôle des fixations, des raccordements, des organes électriques et des étanchéités, le nettoyage des batteries, des ventilateurs et des condensateurs.
- Une visite d'entretien semestriel des cassettes et plafonniers comprenant purges, nettoyage, contrôle des régulations et intensité absorbée par le moteur.
- Le remplacement annuel des filtres défectueux.
- Tous les consommables d'un montant inférieur à 30€.
- L'établissement des certificats réglementaires.

**Décision municipale n°056 – 2019
du 11 juillet 2019**

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex,



au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Monsieur Nicolas PRIN, externe en médecine générale, en stage au cabinet médical des Sablons de Ferney-Voltaire, du 15 juillet au 9 septembre 2019. La commune accepte de louer gratuitement à Monsieur Nicolas PRIN une chambre dans un appartement meublé de 100m² (bâtiment la Poterie, au 1^{er} étage du bâtiment Cinémas Voltaire) avec jouissance des espaces partagés (salle de bain/sanitaires, séjour et cuisine équipée), 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire. Un contrat de location à titre gratuit est établi avec l'intéressé du 15 juillet 2019 au 9 septembre 2019.

Décision municipale n°057 – 2019 du 08 juillet 2019

Considérant la nécessité de conclure un contrat de fourniture, livraison et installation de self-services pour les deux écoles de la commune : Jean Calas et Florian. Considérant la proposition commerciale de l'établissement JOSEPH, 90 Avenue de Parme, 01000 Bourg-en-Bresse. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer un acte d'engagement pour la fourniture, la livraison et l'installation de self-services pour les deux écoles : Jean Calas et Florian, proposé par l'établissement JOSEPH. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 52 714.78 € HT soit 63 257.74 € TTC.

Décision municipale n°058 – 2019 du 15 juillet 2019

Considérant l'avis favorable de la commission municipale Vie scolaire, sports et jeunesse du 5 juin 2019 visant à modifier les tarifs du Centre nautique à compter du 1^{er} juillet 2019. Deux nouveaux tarifs communaux seront applicables au centre nautique à compter du 1^{er} juillet 2019.

Décision municipale n°059 – 2019 du 06 août 2019

Considérant que la commune s'est déclarée intéressée par la prise à bail du local situé 5 avenue des Alpes à Ferney-Voltaire. Considérant que Dynacité, Office Public de l'Habitat, accepte de signer un bail de location avec la commune de Ferney-Voltaire. La commune signe le bail pour la location d'un local de 94m² environ, situé au 5 avenue des Alpes à Ferney-Voltaire (01210), avec Dynacité. Ce local est destiné à l'usage de l'association « Les Restos du cœur ». Le présent bail est prévu pour une durée d'une année à partir du 2 septembre 2019 et se poursuivra par tacite reconduction d'année en année, faute de congé donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'expiration de chaque période annuelle. Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 238,00 € hors droits et hors charges que la commune de Ferney-Voltaire s'oblige à payer mensuellement à terme échu à Dynacité.

Décision municipale n°060 – 2019 du 06 août 2019

Considérant les besoins de l'association « Les Restos du cœur » de disposer d'un local adapté pour l'accomplissement de ses activités. Considérant que la Commune dispose d'un local, situé 5 avenue des Alpes à Ferney-Voltaire (01210). La Commune de Ferney-Voltaire met gratuitement à la disposition de l'association « Les Restos du cœur » un local, situé 5 avenue des Alpes à Ferney-Voltaire (01210), pour y tenir une permanence et stocker leurs affaires. Cette mise à disposition est destinée à l'association aux seules fins de l'accomplissement de ses activités. En aucun cas, elle ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la commune. La présente convention prend effet à partir du 2 septembre 2019, elle sera renouvelable chaque année tacitement. Il pourra être mis fin à la convention

par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. L'interruption d'activité de la part de l'association pendant une période de trois mois, entraînera de plein droit et à tout moment, rupture de la présente convention.

**Décision municipale n°061 – 2019
du 13 août 2019**

Considérant la nécessité de signer un avenant à la convention de projet éducatif territorial (PEDT) afin de proroger son application pour l'année scolaire 2019-2020. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer un avenant à la convention partenariale du PEDT pour la période de septembre 2019 à septembre 2020. Le périmètre du PEDT reste le même avec un maintien de l'organisation scolaire, dans les écoles de la commune sur 4.5 jours.

**Décision municipale n°062 – 2019
du 26 août 2019**

Considérant les besoins du Centre Hospitalier Annecy Genevois, représentée par Monsieur Vincent DELIVET, Directeur, de disposer d'une salle dans le cadre de l'organisation d'Activité Equilibre. Considérant que la commune dispose d'une salle polyvalente située à l'école Florian. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Annecy Genevois pour la mise à disposition d'une salle polyvalente d'une capacité de deux cent cinquante personnes, située à l'école Florian, pour l'organisation de la manifestation ci-après :

- Activité équilibre seniors - Plateforme prévention des chutes des Filières Gérontologiques, Annecy-Rumilly-Saint-Julien-Pays de Gex-Bellegarde.

La présente convention est conclue à compter du mois de septembre 2019 et jusqu'à juillet 2020, pour le créneau du mercredi de 14h30 à 16h30.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 11 septembre 2019.

Le Maire
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.